



L'ART AUJOURD'HUI ?!

Les Centres d'art, les Fonds régionaux, les musées, les artothèques, les écoles d'art, les différents fonds d'œuvres et les associations dédiées à l'art contemporain constituent un réseau unique au monde fondé sur l'accès pour tous à la culture et à l'art.

La réforme des politiques publiques actuellement mise en place vise à la destruction d'un réseau unique au monde fondé sur l'accès pour tous à la culture et à l'art contemporain.

Les actions des lieux de l'art contemporain reposent sur l'aide à la création, à la diffusion des œuvres et leur médiation sur l'ensemble du territoire en français et à l'étranger. Elles participent à la constitution du patrimoine de demain.

Ce réseau de professionnels soutient l'art contemporain en France aux côtés des étudiants, des créateurs, de la critique d'art, des curateurs... Il fait vivre les artistes, en les accompagnant dans la production de projets, en exposant leurs œuvres et en contribuant à leur donner une visibilité.

De fait, l'art contemporain remporte un succès toujours plus grand ; l'écart entre la création et les publics s'est considérablement réduit grâce au travail de terrain mené depuis une trentaine d'années. Les artistes français s'inscrivent désormais sur une scène internationale.

A l'heure où les libertés reculent, où le sens critique s'émousse, où la culture tend à devenir un produit de consommation, où l'acceptation de la différence s'amenuise, l'art contemporain, sa puissance critique, créatrice et innovante, constitue plus que jamais une alternative.

Il est donc primordial de ne pas abandonner cet effort collectif.

Les moyens consacrés à la création et à la médiation, en stagnation généralisée depuis dix ans sont aujourd'hui fortement menacés, doivent être rétablis et augmentés.

Nous proposons :

De renforcer le soutien aux lieux de création et de diffusion de l'art en les dotant de moyens décents correspondant à la réalité de leurs actions en direction des artistes et des publics.

De sécuriser les équipes, de favoriser les embauches et de mettre en place une véritable reconnaissance des métiers et des compétences.

D'améliorer les conditions de travail des artistes en développant les ateliers, les résidences d'artistes et l'accompagnement professionnel des créateurs.

De renforcer les moyens alloués à la médiation pour poursuivre une véritable politique des publics et participer à l'éducation artistique en structurant et en contractualisant les partenariats avec les professionnels concernés, notamment l'éducation nationale et le secteur social.

De consolider l'engagement des collectivités territoriales auprès des structures qui constituent des collections.

De mettre en place une concertation avec les professionnels du secteur notamment lors de l'élaboration des politiques culturelles.